

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2023

PROLONGER EN 2024 L'UTILISATION DES TITRES-RESTAURANT POUR DES ACHATS
DE PRODUITS ALIMENTAIRES NON DIRECTEMENT CONSOMMABLES - (N° 1870)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CE8

présenté par

M. Dive, Mme Petex-Levet, Mme Genevard, Mme Frédérique Meunier, Mme Valentin,
Mme Louwagie, M. Bony, Mme Bonnivard, M. Neuder, M. Cordier, M. Cinieri, M. Bourgeaux,
M. Bazin, M. Di Filippo, M. Ray, M. Boucard et M. Rolland

ARTICLE UNIQUE

À la fin de l'alinéa 1, substituer à l'année :

« 2024 »

l'année :

« 2027 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli propose de décaler de trois années supplémentaires l'extension du dispositif, passant ainsi la date butoir du 31 décembre 2024 au 31 décembre 2027. Cette modification vise à offrir une marge de manœuvre supplémentaire pour évaluer l'impact du dispositif et garantir son efficacité dans la durée, tout en prenant en compte d'éventuelles fluctuations économiques. En prolongeant cette période, nous assurons une réponse adaptée et réfléchie aux défis persistants liés à la perte de pouvoir d'achat des Français.